

Image not found or type unknown



Trampoline du voisin proche de ma clôture

Par **SandrineB77**, le **10/07/2020** à **13:46**

Bonjour,

Le trampoline du voisin est à 65cm de ma clôture et dépasse de 1m environ ma clôture qui est d'1m75.

Puis je légalement le lui faire déplacer ?

Merci

Par **youris**, le **10/07/2020** à **14:03**

bonjour,

je ne vois pas à quel titre, vous pourriez exiger de son voisin qu'il déplace son trampoline.

les distances et les hauteurs mentionnées dans le code civil concerne des plantations.

subissez-vous un préjudice lié à la présence de cet appareil ?

salutations

Par **Lolog85**, le **17/04/2024** à **10:34**

Bonjour, je suis dans la même situation, du coup les enfants ainsi que leur père regarde chez moi, on peut les voir sauter par dessus la palissade et nous ne profitons plus de notre terrasse car on se sent observé. C'est fou qu'il n'y ai aucune règle quand à la distance, ces énormes installations devraient être soumises à des règles de respect du voisinage .

Bien cordialement,

XXXXXXXXXX Anonymisation

Par **youris**, le **17/04/2024** à **17:43**

bonjour,

contrairement à ce que vous affirmez, il existe des règles dans le code civil relatives aux distances pour les vues et les jours.

vous pouvez vous renseigner auprès d'un avocat.

salutations